

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 mars 2024

GARANTIR UN REVENU DIGNE AUX AGRICULTEURS ET ACCOMPAGNER LA
TRANSITION AGRICOLE - (N° 2231)

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N ° CE2

présenté par

M. Tivoli, M. de Fournas, M. de Lépinau, Mme Engrand, M. Falcon, Mme Grangier,
Mme Florence Goulet, Mme Laporte, M. Loubet, M. Meizonnet et Mme Sabatini

ARTICLE 2

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Plusieurs questions se posent quant à la pertinence et la création d'un tel fond. Tout d'abord est-ce à l'Etat central de financer un tel dispositif ? Ne serait-il pas plus pertinent de laisser aux agriculteurs la liberté d'entreprendre et de travailler avec les chambres d'agriculture leurs démarches de transition ? Comment financer encore un tel dispositif qui ne semble répondre en aucun cas aux demandes des agriculteurs ?

Ainsi, un fond ne semble pas être un dispositif adapté pour répondre à cet usage.